



COMMUNE de RÉALMONT  
Service Enfance Jeunesse  
✉ 2 rue Villenouvelle - 81120 Réalmont  
☎ 05 63 55 66 41  
✉ [enfancejeunesse.realmont@orange.fr](mailto:enfancejeunesse.realmont@orange.fr)

# REGLEMENT INTERIEUR

## DE L'ESPACE JEUNES 11-17 ans

DCM du 19 décembre 2017

Modifié par DCM du 15 mars 2018

*Ce règlement vient s'annexer au règlement du Service Enfance Jeunesse*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, L'Espace Jeunes est géré par le Service Enfance-Jeunesse municipal. Il est situé dans l'enceinte du pôle Enfance-Jeunesse (rue Villenouvelle 81120 Réalmont).

### **Présentation de la structure et modalités d'admission et d'inscription**

Au regard des différentes réglementations spécifiques dans le domaine de la jeunesse et des sports, hygiène et santé, la Commune a décidé de mettre à disposition de la population adolescente un Espace Jeunes.

La structure a reçu l'agrément de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

L'Espace Jeunes est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations, d'expression, favorisant l'émergence et la réalisation de projets. Chaque jeune s'engage à respecter la neutralité, la laïcité, la tolérance et le respect de l'autre.

Cet accueil est destiné aux jeunes âgés de 11 à 17 ans résidant à Réalmont, sur le territoire de la Communauté de Communes Centre Tarn ou villages proches de Réalmont.

Les jeunes adultes (18/25 ans) peuvent également être accueillis dans le cadre de projets spécifiques.

Ils ont accès à l'Espace Jeunes, sous réserve qu'ils aient rempli un dossier d'inscription (fiche de renseignements/autorisations, règlement intérieur signé par le responsable légal et le jeune, assurance civile ou extrascolaire, photocopie des vaccins).

Tous les jeunes doivent être couverts par une assurance en responsabilité civile.

### **Les objectifs**

- Accompagner les jeunes dans leur(s) projet(s)
- Favoriser l'accueil des jeunes
- Impliquer les jeunes dans la vie locale
- Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs temps libres, de la vie culturelle, sportive et sociale de la Commune
- Créer les liens entre les jeunes et les partenaires sociaux
- Valoriser l'image des jeunes
- Centraliser les aspirations des jeunes
- Faciliter l'accès des jeunes à l'information
- Favoriser la collaboration et les échanges entre les générations

### **L'accueil, la responsabilité de la structure**

Au-delà de l'accueil « classique », où le jeune part à l'arrivée de son parent ou à l'heure de fermeture s'il y est autorisé, l'Espace Jeunes peut également fonctionner en accueil libre; les jeunes vont et viennent à leur gré. La responsabilité de la Commune est engagée seulement à partir de l'instant où le jeune intègre les locaux jusqu'à son départ. Les jeunes sont sous la

responsabilité de l'équipe d'animation, dans les locaux du Service ainsi que durant les animations organisées par celui-ci. La responsabilité de la Commune n'est engagée à l'extérieur des locaux que lors des animations proposées par le Service (sorties, séjours, ...).

Attention, en dehors de ces cas particuliers, le jeune n'est plus sous la responsabilité de l'équipe encadrante pendant son absence de l'Espace Jeunes ; en cas d'accident survenant sur les trajets d'aller et retour, la responsabilité de la Commune ou des animateurs ne saurait être engagée.

## **Les horaires d'ouverture et tarifs de l'Espace Jeunes**

### Horaires d'ouverture en périodes scolaires

| <b>LUNDI</b> | <b>MARDI</b> | <b>MERCREDI</b>          | <b>JEUDI</b> | <b>VENDREDI</b> | <b>SAMEDI</b>          |
|--------------|--------------|--------------------------|--------------|-----------------|------------------------|
| Fermé        | 14h – 18h30  | 10h – 12h<br>14h – 18h30 | 14h – 18h30  | 14h – 18h30     | 10h – 12h<br>14h – 17h |

De plus, en fonction des projets spécifiques, des animations peuvent être proposées au collège.

### Pendant les vacances

Ouverture en fonction des projets.

Les horaires sont fixés au début de la période avec l'équipe d'animation et les jeunes en fonction du programme établi. Une information sera transmise aux familles avant le début de la période afin d'informer les jeunes et les parents des horaires et tarifs de la semaine.

Lors des sorties proposées, les participants et leurs parents seront informés des lieux et des horaires de celles-ci. Certaines sorties étant sur réservation, en cas de désistement, le remboursement des frais engagés pourrait-être demandé aux familles s'il n'y a pas présentation d'un certificat médical.

Les informations et programmes d'activités sont transmis aux jeunes par le biais de flyers directement au collège, sur le site internet de la Commune ainsi que via la page Facebook du Service.

Pendant les animations spécifiques, l'accès à l'Espace Jeunes peut ne pas être autorisé aux jeunes ne participant pas à l'activité.

Il est demandé aux jeunes de respecter les horaires.

## **Respect des locaux, du matériel, de l'environnement**

La mise à disposition du matériel (baby, billard, console de jeu, ordinateur, instruments de musique...) est gratuite pour les jeunes inscrits ; cependant ils doivent respecter les règles suivantes :

- Remettre les objets à leur place après utilisation.
- Utiliser le matériel de façon normale.
- Avoir un comportement normal, être courtois, poli et responsable.
- Participer aux petites tâches ménagères (balais, rangement ...).

Toute casse volontaire ou acte de vandalisme sera remboursé par la famille du jeune mis en cause (sauf casse due à l'usure normale du matériel).

Les propriétaires d'engins motorisés doivent les utiliser et les garer correctement (éviter les dérapages, les allées et venues inutiles ...).

Les jeunes doivent respecter l'environnement local (éviter les cris, utiliser les poubelles, respecter le voisinage ...).

## **Les transports**

Les animateurs de l'Espace Jeunes sont amenés pour certaines activités à transporter les jeunes avec des mini bus de 8 places.

## Respect de la loi

Il est interdit :

- de fumer dans les locaux
- de posséder et de consommer de l'alcool et des substances illicites

## Le personnel en charge du pôle Jeunesse

L'Espace Jeunes est déclaré en tant qu'Accueil Collectif de Mineurs auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

A ce titre, les règles d'encadrement et de fonctionnement sont précises et clairement définies par divers textes.

La direction et l'animation sont assurées par l'équipe d'animateurs jeunesse de la Commune. Ponctuellement, l'encadrement peut être complété par d'autres agents de la Commune, de la Communauté de Communes Centre Tarn et/ou des animateurs stagiaires.

### Le personnel permanent :

Le Service Enfance Jeunesse est dirigé par M. Gaëtan Massoutié ; l'Espace Jeunes est encadré par M. Jean-Christophe Blanc, M. Anthony Garric (animateurs référents du pôle Jeunesse) et M. Teddy Djellilahine-Azaïs.  
Mme Corinne Caussé, assiste l'équipe dans la gestion administrative du pôle.

## Acceptation du règlement

Pour tenir compte des évolutions du service et des besoins des jeunes, le présent règlement peut être modifié à tout moment par la Municipalité de Réalmont. Les familles seront informées de ces modifications.

Un exemplaire du présent règlement intérieur, est remis à chaque famille.

L'inscription à l'Espace Jeunes implique l'acceptation de celui-ci. Le non-respect de ce règlement est susceptible d'entraîner l'exclusion, temporaire ou définitive du jeune.

Lors de la première inscription à l'Espace Jeunes, il est demandé à un des parents de venir sur les lieux pour rencontrer les animateurs

Le fait d'inscrire un jeune à l'Espace Jeunes constitue pour les parents une acceptation de ce règlement

Je soussigné(e) .....

Responsable légal du jeune.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à en respecter les modalités.

Fait à Réalmont, le

### **Signatures**

Le jeune

Le responsable légal

le directeur du service

Gaëtan Massoutié

le Maire

Henri Viaules

  
**COMMUNE DE RÉALMONT**  
**Service ENFANCE JEUNESSE**  
2 rue Villeneuve  
81120 RÉALMONT  
Tél : 05 63 55 66 41

